

Séver, a eu un retentissement immense. Le digne religieux était cité pour répondre de paroles "séditieuses," prononcées en chaire, pendant l'une de ses missions, et visant la fameuse loi d'enseignement qui a déchristianisé les écoles communales par toute la France. Au cours des débats, son attitude a été magnifique : dédaignant les vulgaires habiletés de la chicane, il n'a pas eu, un moment, le souci soit de diminuer par voie d'explication, soit d'excuser le délit relevé contre lui.

"Honte et anathème, s'est-il écrié, à la législation et aux législateurs qui ont consacré cette grande infâmie. J'attends qu'on m'ait coupé la gorge, pour me dispenser de réclamer contre cette infâme loi, " Puis montrant le crucifix suspendu aux murs du prétoire : " Voilà mon Dieu et mon Maître. Je ne reconnais pas de loi humaine contre la loi divine. Or la loi divine me commande de parler avec Léon XIII et de flétrir ce qu'il flétrit... La prison ne saurait me faire peur et je porterai fièrement mes chaînes...mais vous, Messieurs, prenez garde ! Voulez vous faire dire à l'Europe que la loi Française est le coupe-gorge de la liberté de la chaire ? Et cela à l'heure même où vous parlez tant d'apaisement et d'union ! Et cela à l'heure où le gouvernement de l'Allemagne protestante rend à l'Eglise romaine les libertés un instant confisquées ! Voudriez-vous donc, par hasard, nous rendre jaloux de l'Allemagne ! " Les juges, saisis d'admiration mais n'ayant pas le courage de désobéir au mot d'ordre de la Franc-maçonnerie, ont condamné le Père d'Audiffret à une simple amende de trois cents francs.

Nos frères du Canada le voient, par tout ce qui précède ; notre vieille France catholique n'est pas morte ; elle ne veut pas mourir ; car elle produit encore des héros et des confesseurs de la foi.

Autre motif de consolation et d'espérance pour nous : la fête de notre grande héroïne nationale, la fête de Jeanne d'Arc la Tertiaire Franciscaine, a été célébrée, cette année avec un enthousiasme inaccoutumé. On évalue à plus de cinquante mille le nombre des étrangers accourus à Orléans, notamment, pour assister aux solennités religieuses et militaires qui, en son honneur, ont eu lieu, dans cette ville les 7 et 8 mai. Dix évêques, parmi lesquels le Cardinal archevêque de Lyon, étaient présents. Le 7 au soir, sur le seuil de la cathédrale brillamment illuminée et au chant du *Te Deum*, le corps municipal le maire et les adjoints, ont remis aux prélats l'étendard traditionnel de la Vierge guerrière. Tous ceux de nos Tertiaires, et ils